

PAROISSES EN TRANSFORMATION

Il fut un temps où la paroisse était le principal milieu de vie. Tout gravitait autour du clocher. Aujourd'hui, la mobilité des personnes dépasse largement les frontières et les lieux d'appartenance s'étendent au-delà du quartier et du village. La paroisse change de visage. C'est pourquoi elle est appelée à se resituer et à innover. Il s'agit d'une opération exigeante à laquelle les membres des communautés chrétiennes participent dans la foi et l'espérance pour l'avenir de l'Église au Québec.

Une nécessité pastorale

Dans l'ensemble du Québec, on compte en moyenne une paroisse pour 3 500 habitants de foi catholique; certaines des plus petites communautés ne rassemblent que quelques centaines de personnes. Toutefois, seulement une partie d'entre elles participent à la vie religieuse (célébration dominicale) de leur communauté et la soutiennent financièrement. La démarche de réaménagement enclenchée dans la plupart des diocèses vise d'abord à créer des alliances et à donner du souffle à des communautés chrétiennes viables. Mais, ce faisant, elle transforme la carte paroissiale du Québec.

Ainsi, l'expression « réaménagement pastoral » n'est pas synonyme de fusion de paroisses ou de fermeture d'églises, bien que le processus y conduise parfois. Il s'agit d'abord de structurer la vie communautaire différemment. On identifie des réseaux de proximité efficaces pouvant bénéficier de la mise en commun de ressources humaines, pastorales et matérielles. Souvent, trois ou quatre paroisses seront réunies en « unité paroissiale », en conservant leurs lieux de culte mais un seul presbytère pour des bureaux ou des résidences.

L'équipe d'animation est composée d'un ou plusieurs prêtres, d'agentes et d'agents de pastorale qui se partagent les tâches pastorales selon les dimensions de la vie chrétienne :

- La catéchèse et l'accompagnement spirituel;
- La préparation et la célébration des sacrements;
- L'engagement social dans le milieu;
- Le développement de la fraternité au sein de la communauté.

L'expérience d'un regroupement de paroisses favorise l'esprit communautaire. Il n'est pas rare qu'après quelque temps, les anciennes structures soient abolies pour créer une seule paroisse. La préservation des lieux de culte est alors adaptée aux besoins de chaque communauté. Ainsi, on pourrait lire sur un feuillet paroissial ces termes : 1 paroisse, 2 lieux de cultes, 3 quartiers.

Un processus exigeant

Quelle que soit la manière de procéder de chaque diocèse, des critères de base sont généralement appliqués pour soutenir la réflexion. Premièrement, établir la viabilité d'une communauté sur le plan humain en tenant compte des variations démographiques de certains quartiers. Deuxièmement, veiller à ce que le personnel pastoral et la communauté des fidèles soient en rapport adéquat pour assurer le dynamisme de la vie ecclésiale. Troisièmement, voir à la sécurité financière d'une paroisse en fonction de ses ressources et de ses besoins. Quatrièmement, déterminer la nécessité de sauvegarder certains édifices patrimoniaux.

Ces décisions se prennent habituellement à la suite de quelques assemblées paroissiales où les participants consultés peuvent exprimer leurs besoins, leurs sentiments, leurs inquiétudes. Des changements de cette importance soulèvent bien sûr des émotions. Il importe d'écouter et d'être accueillant envers chaque personne qui donne son point de vue. Les habitudes d'un milieu, l'attachement sentimental à un édifice provoquent d'ailleurs des réticences autant chez les personnes qui fréquentent peu l'église que chez celles qui ont une pratique régulière.

Ces dernières années, les expériences se sont avérées généralement positives et les craintes des paroissiens s'estompent devant les avantages du nouvel aménagement paroissial : un meilleur service pastoral, des célébrations de meilleure qualité, un taux de participation plus à la mesure des édifices conservés, des personnes ressources pour la catéchèse, des bénévoles pour divers services, un climat ouvert et dynamique dans les rencontres fraternelles, enfin une réelle appartenance communautaire.

(30)

Renseignements : Rolande Parrot
Assemblée des évêques catholiques du Québec
(514) 274-4323